



Charte du Vivre Ensemble – Association FORSE

Préambule

L'association se développe et le nombre des adhérents est appelé à augmenter. Nous nous sommes engagés sur un chemin ambitieux : celui du rassemblement le plus large possible des acteurs de la RSE. Cette diversité implique aussi d'observer quelques bonnes pratiques communes, permettant de garantir la transparence des échanges et une éthique qui garantira notre pérennité. Nous avons donc souhaité adosser à l'actuel règlement intérieur cet engagement de chacun(e), qui sera signé dès l'adhésion et reflètera notre vision commune de nos relations.

Charte

1. Les membres de l'association s'engagent à des relations avec les autres fondées sur le dialogue et le respect.
2. Les membres ne dénigreront pas l'association ou les autres adhérents et chercheront au contraire à la faire connaître.
3. L'association est basée sur l'échange, et ne peut exister que si chacun(e) a à cœur d'apporter aux autres autant qu'il/elle le peut.
4. Les relations commerciales qui se développeraient entre les membres du réseau doivent être basées sur la transparence, la loyauté des pratiques et l'investissement dans la vie de l'association.
5. Payer sa cotisation sans retard et au juste prix - en fonction de son positionnement dans la grille des tarifs - assure la pérennité de l'association.

Application des dispositions de la charte

La présente charte s'applique à tous les adhérents, tout au long de leur adhésion.

En cas de litige concernant le respect de la charte par un membre, le bureau est l'instance compétente. Le bureau sera saisi par courrier ou messagerie et il statuera lors de la première réunion suivant cette saisie. Il pourra choisir à son tour de saisir le Conseil d'Administration si la situation le justifie.

Signée le

Par

Association FORSE

1, rue Raymond Terracher 69100 Villeurbanne

www.forse-rse.org

N°SIRET : 798359287 00017

